



Présentation de la nouvelle organisation des achats de l'État

Toulouse - Janvier 2010

Michel Bessou
Jean-Philippe Pourtier



Sommaire

- Introduction
- La nouvelle organisation des achats de l'État
- L'accord-cadre interministériel de solutions d'impression de proximité
- Stratégie de l'État pour l'équipement et la modernisation des ateliers intégrés
- Vos questions / observations



Sommaire

- Introduction
- **La nouvelle organisation des achats de l'État**
- L'accord-cadre interministériel de solutions d'impression de proximité
- Stratégie de l'État pour l'équipement et la modernisation des ateliers intégrés
- Vos questions / observations

3



La réforme des achats de l'État

Une ambition

Passer d'une logique « marché » à une logique « achat », pour mieux répondre aux besoins publics, dans de meilleures conditions économiques

Mesurer la performance quant à l'atteinte de ces objectifs

Des objectifs

- Mieux répondre aux besoins
 - Les contrats nationaux permettent de mettre plus de moyens sur l'analyse des besoins, tout en gagnant du temps
- Réaliser des gains :
 - Economiques : de l'ordre de 10%, sur les achats courants de l'État soit 10 milliards d'euros, en 3 ans.
 - De process : mutualisation, simplification, allègement des procédures.
- Développer le caractère éco et socio responsable des achats et l'accès des PME aux marchés
- Développer une « filière métier »
 - Tout en veillant au respect des textes et des procédures, les responsables des achats deviennent de véritables animateurs de recherche d'économies
 - Les principaux leviers d'économie (mutualisation, travail sur les spécifications pour obtenir le meilleur compromis coût global/qualité,...) nécessitent le développement de compétences et de moyens nouveaux
 - Le SAE développera des outils (SI, formations, assistance aux acheteurs,...)

4



La nouvelle organisation des achats de l'État

■ Le Service des Achats de l'État (décret du 17/03/09)

- Définit la politique achat de l'État sur les achats « non spécifiques »
- Passe les marchés de certains segments
- Professionnalise et anime la filière achat

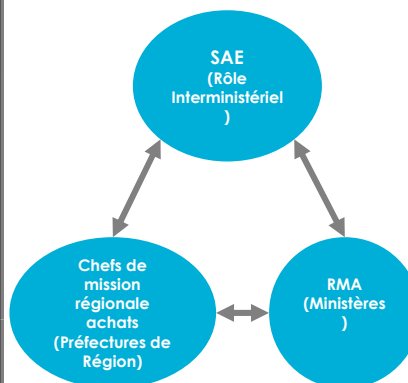
■ RMA (responsables ministériels des achats)

- Assure la prise en compte des besoins ministériels dans la politique achat
- Anime la fonction achat de son ministère
- Peut être opérateur de marchés

■ CMRA (Chefs de mission régionale achat)

- Sous l'autorité des SGAR, travaille en lien étroit avec le réseau des RMA et le SAE
- Assure la remontée des besoins locaux dans la conception des marchés nationaux
- Veille à leur mise en œuvre, et à la mutualisation entre les entités locales
- Est l'interlocuteur du préfet sur ces questions et anime la filière « achats » régionale

■ Un comité d'orientation et un comité des achats



5



Les responsables ministériels des achats (RMA)

■ Leur mission :

- Ils sont responsables des achats de tout leur ministère : administration centrale et services déconcentrés ;
- Ils participent à l'élaboration de la politique d'achats courants de l'État ;
- Ils veillent à l'application de la stratégie achats de l'Etat au sein de leur ministère et s'assurent de sa mise en œuvre effective.

■ Leur rattachement :

- Ils sont sous l'autorité du secrétaire général de leur ministère,
- Ils coordonnent leur action avec le service des achats de l'État.

■ Leur rôle :

- Ils coordonnent le recensement des besoins des différents services prescripteurs de leur ministère
 - au niveau de l'administration centrale : pour les marchés nationaux et régionaux
 - au niveau territorial : pour les marchés nationaux
 - ils peuvent être amenés à recenser les besoins des services territoriaux pour les marchés régionaux également si l'organisation de leur ministère le demande.
- Ils définissent et diffusent auprès des services, les processus, les outils et les méthodes relatifs à l'achat.
- Ils organisent et animent et animent la « formation achat » de leur ministère.
- Ils participent à la démarche de suivi de la performance.
- Ils animent la filière métier « achat » de leur ministère.
- Ils assurent la prise en compte des aspects éco et socio responsables des achats de leur ministère ainsi que de l'accès des PME aux marchés publics.
- Ils peuvent se voir confier la responsabilité de pouvoir adjudicateur, lorsque le SAE le juge utile.

6



Le champs d'action du SAE 1/2

	Périmètre du SAE	Hors périmètre du SAE
L'animation de la filière achat	<ul style="list-style-type: none"> ■ Cible l'ensemble des personnes ayant un rôle d'achat ■ Organise le partage des bonnes pratiques ■ Développe la professionnalisation (formation, outils, indicateurs communs) 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Gestion du personnel
Les étapes du processus achat	<ul style="list-style-type: none"> ■ La rationalisation de besoin, ■ La définition de la stratégie, ■ La passation des marchés, ■ Le retour d'expérience, 	<ul style="list-style-type: none"> ■ La prescription : <ul style="list-style-type: none"> ■ L'expression du besoin (en volumes). ■ L'approvisionnement : <ul style="list-style-type: none"> ■ La passation des commandes, ■ La réception des commandes.
Les segments dont la politique d'achat relève ou non du SAE	<p>Les segments d'achat courants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Les fournitures, mobiliers et matériels de bureau ; ■ Les matériels informatiques, les progiciels et services associés ; ■ Les matériels et les services de télécommunication ; ■ Les services de transports de biens et de personnes ; ■ L'entretien et les aménagements immobiliers, les maintenances d'installations techniques ; ■ Les véhicules non spécialisés, les carburants et lubrifiants ; ■ Les matériels et services d'impression, expéditions, affranchissements et routages ; ■ Les énergies, les fluides ; ■ Certains services financiers, d'assurances et bancaires avec une montée en charge progressive 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Les besoins en achat métier, ■ Les besoins spécifiques sur les segments courants.

Le champs d'action du SAE 2/2

Discours du ministre Eric Woerth de présentation de la nouvelle gouvernance aux opérateurs de l'État Du 3 décembre 2009

Cette nouvelle gouvernance reposera sur deux principes simples et structurants pour les opérateurs :

- L'État doit développer un véritable pilotage stratégique des opérateurs ; il doit mieux définir qu'aujourd'hui les priorités stratégiques qu'il entend vous donner ;
- Les opérateurs que vous dirigez doivent appliquer les mêmes règles de fonctionnement que celles que j'ai mis en œuvre pour l'État (...)

Très concrètement, voici ce que je vais mettre en place par circulaire et qui fera l'objet d'une communication en conseil des ministres très prochainement.

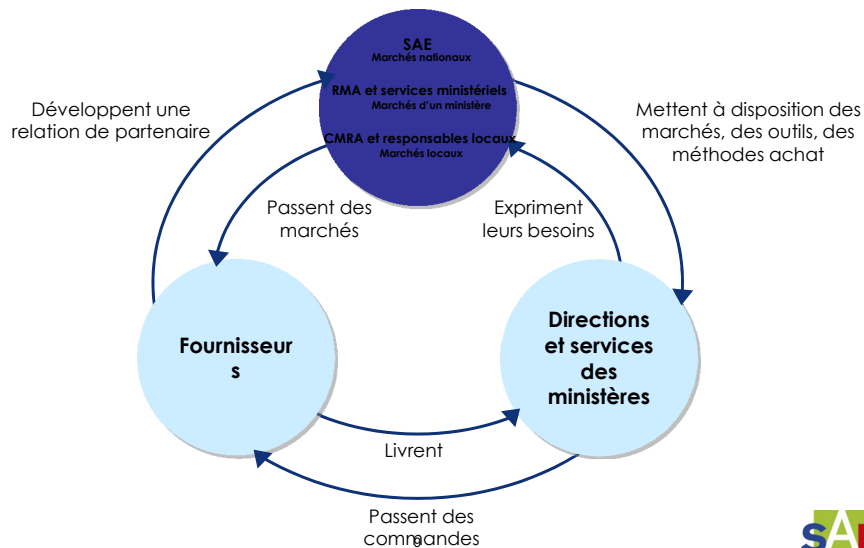
Cette nouvelle gouvernance repose sur 10 mesures : 5 engagements de la part de la tutelle, 5 engagements de votre part.

Engagement n° 3 : Par ailleurs, l'effort devra également porter sur les dépenses de fonctionnement qui devront être réduites dans une proportion identique à ce que fera l'État ; à cet égard, j'ajoute que la mutualisation des fonctions supports entre opérateurs et/ou au sein des ministères sera incitée. Pour vous aider en la matière, je confie à la direction du Budget et à la Mission d'évaluation des politiques publiques une étude spécifique dont les conclusions seront rendues pour la fin du mois de mars (...)

Le recours aux contrats cadres interministériels en matière d'achats sera obligatoire

- Cible – 10 % d'économie
- Obligation d'utiliser les accords cadres du SAE

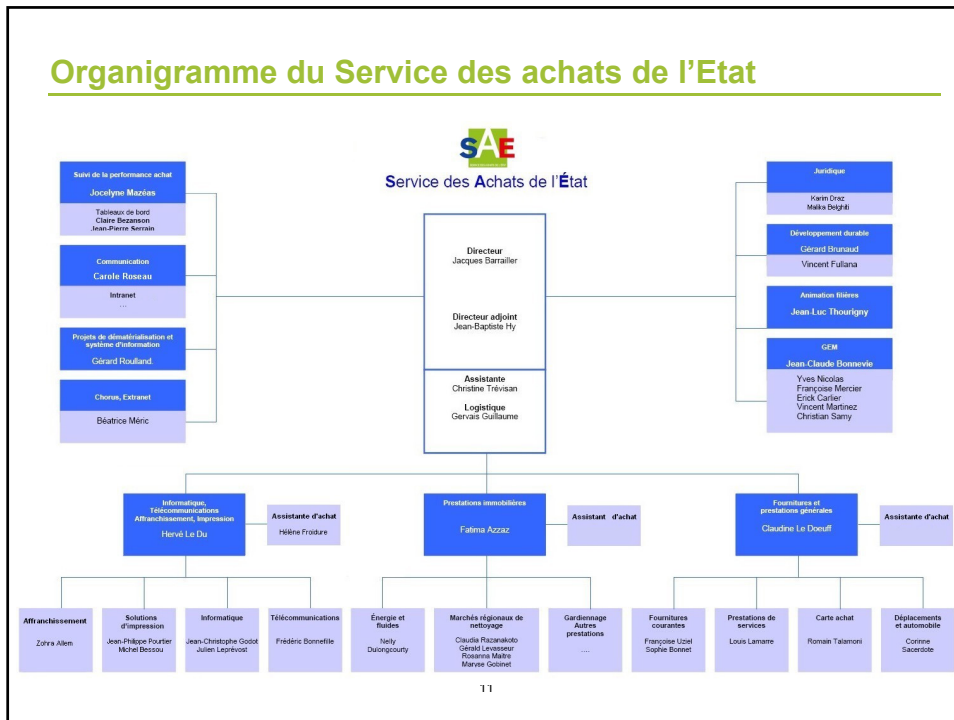
Fonctionnement des achats de l'État sur les segments pris en charge par le SAE



Les bénéfices pour les services

- Des supports mutualisés, ce sont des achats plus faciles à réaliser (moins de procédures), capitalisant une expertise plus large, et immédiatement disponibles (pas de délai de procédure)
- Une équipe achat locale (CMRA) peut permettre de résoudre des cas d'achats locaux complexes. Actuellement, seule une compétence « marchés » est constatée en services déconcentrés. Les services achats commencent à être déployés en universités.
- Des marges de manœuvre budgétaires supplémentaires pour les services, du fait des meilleures conditions économiques obtenues
- La possibilité de se concentrer sur les politiques d'équipements des services et la prise en compte des besoins des utilisateurs et non sur la logistique contractuelle.

Organigramme du Service des achats de l'Etat



Extranet du SAE

Toutes les informations sur :

<http://www.finances.ader.gouv.fr/achats/>

**Annuaire,
Présentation,
Actualités,
Lettre,
Pièces des marchés,
Réseaux**

...

Sommaire

- Introduction
- La nouvelle organisation des achats de l'État
- **L'accord-cadre interministériel de solutions d'impression de proximité**
- Stratégie de l'État pour l'équipement et la modernisation des ateliers intégrés
- Vos questions / observations

13



L'accord-cadre avec marchés subséquents

- **Présentation**
 - Le SAE a procédé à un accord-cadre et chaque ministère conclura dans ce cadre un marché subséquent. Le SAE sera maître d'ouvrage pour la définition de la politique d'impression (achat et consommation) de l'État et les ministères seront maîtres d'œuvre pour leur compte.
- **Avantages**
 - Un marché unique et donc une politique d'impression (achat et consommation) unique
 - Un pilotage fort du SAE
 - Une gestion logistique de renouvellement de parc plus facile.
 - Un marché subséquent taillé pour le Ministère concerné en fonction de ses propres besoins.
 - Des prix compétitifs par la mutualisation au niveau de l'accord cadre.
- **Inconvénients**
 - Des prix compétitifs variables selon les ministères au niveau des marchés subséquents. Mise en place de prix plafonds au niveau de l'accord-cadre
- **Multi-attributaire**
 - Favoriser et maintenir la concurrence entre 5 fournisseurs pour des besoins bien identifiés aux niveaux des marchés subséquents.

14



3 marchés distincts

- Lot 1 : location/Achat de solutions d'impression et services associés
- Lot 2 : Tierce maintenance matérielle
- Marché expérimental d'infogérance de parc

15



Lot 1 : location/Achat de solutions d'impression et services associés

- **Présentation :**
 - **Lot unique :** Acquisition-maintenance de solutions d'impressions multifonctions monochromes et polychromes, avec 7 configurations très standards, de l'imprimante de base A4 NB au copieur multifonctions mixte nb/couleur, toutes en réseaux et en location/entretien.
- **Avantages**
 - Créer une véritable **synergie** entre le monde des copieurs et le monde des imprimantes, pourtant présent sur le même segment pour répondre au même besoin : imprimer. Une gestion unifiée.
 - Mettre fin à la concurrence matérielle des configurations entre les lots à la libre appréciation des fournisseurs et utilisateurs.
 - **Standardisation** en terme de besoins à 7 configurations pour l'État au lieu de plusieurs dizaines.
- **Inconvénients**
 - Une réduction de la concurrence. En réalité, les fournisseurs de copieurs ont une gamme imprimantes et les fournisseurs d'imprimantes ont une gamme de copieurs, depuis quelques années. L'offre sera ouverte en multi-marques pour favoriser la concurrence notamment avec des distributeurs multimarques.



Une facturation en location + maintenance (**coût unique à la page**) pour toutes les configurations, y compris les imprimantes, mettant fin à la cécité des coûts réels des impressions et de la volumétrie réalisée. Le dépouillement du marché s'effectuera en **coût total de possession TCO**.

16



Lot 2 : Tierce maintenance matérielle

■ Présentation

Prise en charge de la maintenance matérielle d'un parc existant multi-matériel (copieurs et/ou imprimantes achetées), multi-marque et multi-âge, avec un coût à la page.

■ Avantages

- Générer des économies directes
 - coût copie unique de manière directe
- Générer des économies indirectes
 - Coût de gestion de parc simplifié et unifié
 - Coût de facturation simplifiée

■ Inconvénients

- Avoir une connaissance très précise de son parc
- Gérer la relation fournisseur

17



Sommaire

- Introduction
- La nouvelle organisation des achats de l'État
- L'accord-cadre interministériel de solutions d'impression de proximité
- **Stratégie de l'État pour l'équipement et la modernisation des ateliers intégrés**
- Vos questions / observations

18



Panorama des ateliers intégrés « Etat »

■ Périmètre et éléments chiffrés

- Administrations centrales déconcentrées et établissements publics administratifs représentent environ 1 200 ateliers/points de production intégrés.
- Variété des organisations et des moyens mis en œuvre : 1 à 35 agents / 1 M copies à 120 M copies par an...
- Environ 35 % des dossiers traités par SAE Solimp du domaine universitaire.

■ Faits marquants 2000/2010

- Bouversements technologiques (offset/duplication/reprographie et impression numérique).
- Financement de marchés en location de durées raisonnables et adaptées.
- Intégration des ateliers dans le fonctionnement des services - nouvelles prestations de services.
- Rationalisation par mutualisation du nombre d'ateliers.
- Production monochrome globalement en retrait / production mixte (nb/couleur) en hausse.
- Diminution des coûts de revient brut : fourchettes constatées en nb et en couleur

19



Définition d'une stratégie de l'Etat en matière de politique d'impression

■ Approche globale du traitement documentaire

- Solutions d'impression en parcs machines d'étages (imprimantes / copieurs) et en ateliers abordés dans une réflexion d'ensemble ; une équipe dédiée SAE Solimp.
 - Accord-cadre pour les parcs libre-service/étages.
 - Encadrement et soutien des ateliers intégrés par l'intégration des missions et de l'expertise CIMIR.

■ Enjeux pour les ateliers intégrés

- Assurer les besoins de production imprimée de proximité (courts et moyens tirages), y compris ceux de qualité.
- Maintenir et développer la sous-traitance des besoins d'impression de quantité ou de nature/qualité particulière vers le secteur concurrentiel.
- Mutualiser les ressources, les besoins et les moyens de manière à obtenir par effet de seuil des filières performantes plus compétitives.
- Être en mesure de retracer ses coûts et de les comparer à l'offre externalisée.
- Mettre en œuvre et intégrer les aspects liés au développement durable.

■ Exemples d'évolutions et de bonnes pratiques récentes

20



Le dispositif de traitement des dossiers par le SAE Solimp

■ Présentation générale

- Les projets de modernisation/réorganisation/rééquipement des ateliers intégrés doivent être soumis pour avis au SAE. Adressés au directeur du SAE, ils sont pris en charge par un expert de l'équipe Solimp qui contacte le responsable du projet mentionné dans le dossier.
- Il n'y a plus de seuils techniques de matériels. Tout équipement entrant dans la chaîne de production d'un atelier est concerné.
- Les marchés d'équipements via l'UGAP doivent être transmis au SAE.
- Le site internet CIMIR sous le timbre SAE a été mis à jour. Il met à disposition les informations nécessaires (dossiers types / fiches conseils et fiches pratiques).

■ Organisation du traitement des dossiers

- Présentation de l'équipe SAE Solimp, coordonnées, site internet.
- Prise de connaissance des dossiers par le SAE/Solimp.
- Analyse contradictoire de l'existant et des projets par l'expert SAE/Solimp avec les services concernés.
- Réponses du SAE qui accompagne ou pas les services jusqu'au terme des appels d'offres.

■ Missions d'expertises / conseil sur sites

21



Sommaire

- Introduction
- La nouvelle organisation des achats de l'État
- L'accord-cadre interministériel de solutions d'impression de proximité
- Stratégie de l'État pour l'équipement et la modernisation des ateliers intégrés
- Vos questions / observations

22



Vos questions / observations

- **Cette stratégie a été élaborée en croisant les expertises existant dans les différents ministères.**
- Vous êtes également des acteurs majeurs **dans son succès qui mettront l'Etat au niveau des meilleures organisations dans la lutte contre la surconsommation de ressources.**
- **Nous sommes** attentifs à vos interrogations et suggestions **sur ce dispositif.**

Merci de votre collaboration